



DELIBERATION
N° CM 34/072/2024

DÉLIBÉRATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 25 juin 2024 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 19 juin 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Nicolas FOUQUE,
M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,
M. Michel BURILLO, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Ludovic GOURDY,
M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ qui donne procuration à Mme Véronique MAFFÉO, M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Michel BURILLO, M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR, M. Nicolas PIOT qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Isabelle BOTIN

- **Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « Actions Locales Jeunesse Document Stratégique Régional » (AJ-DSR) lancé par le Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) – Projet porté par l'Accueil Collectif de Mineurs**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que le Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) a lancé un appel à projets de soutien aux politiques de jeunesse et de vie associative.

Considérant que le programme budgétaire « jeunesse, éducation populaire et vie associative » (BOP 163) prévoit le financement d'actions locales en direction de la jeunesse et de l'éducation populaire,

Considérant que les crédits sont destinés à financer des actions menées par les associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire,

Considérant que l'appel à projets « Actions Locales Jeunesse Document Stratégique Régional » (AJ-DSR) est un dispositif régional qui vise à soutenir financièrement des projets associatifs ou communaux à destination des jeunes publics dans les domaines de l'insertion sociale, professionnelle et des actions hors les murs,

Considérant que les orientations gouvernementales visent également le développement des politiques de l'engagement, dans lesquelles s'inscrit le service national universel, le service civique et la continuité éducative,

Considérant que s'inscrivent dans ces politiques publiques, le plan régional en faveur de l'insertion de la jeunesse des quartiers de la politique de la ville (PRIJ) ainsi que le déploiement à l'échelle régionale de l'expérimentation des cités éducatives,

Considérant que les cinq priorités fixées en 2024, dans le cadre des orientations nationales et territoriales sont :

Axes prioritaires de la région académique d'Île-de-France :

- Les jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024.
- La Laïcité et la transmission des valeurs de la République.

Axes complémentaires :

- Consolider la continuité éducative au sein des politiques de jeunesse.
- Favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes.
- Inciter à l'engagement de la jeunesse et participer à l'accompagnement des acteurs de la vie associative.

Considérant que l'Accueil Collectif de Mineurs d'Ollainville souhaite porter un projet favorisant la lutte contre le harcèlement, et s'inscrivant dans le cadre de la promotion des valeurs de la République et de la laïcité,

Entendu l'exposé de Madame Marie-Christine HARISLUR, Adjointe au Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Décide** de répondre à l'appel à projets lancé par le SDJES.

- **Sollicite** une subvention d'un montant de 6 108 € pour le projet porté par l'Accueil Collectif de Mineurs.

Le 27 juin 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

